



HAL
open science

AnthropoLAB - Anthropologie médicale et médico-légale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. AnthropoLAB - Anthropologie médicale et médico-légale. 2014, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02033188

HAL Id: hceres-02033188

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033188>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :
Anthropologie médicale et médico-légale
AnthropoLAB
sous tutelle de l'établissement:
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines -
UVSQ



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Jean-François BERNAUDIN, président
du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Anthropologie médicale et médico-légale

Acronyme de l'unité : AnthroLAB

Label demandé : EA

N° actuel : demande de création de novo

Nom du porteur de projet (2015-2019) : M. Philippe CHARLIER

Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-François BERNAUDIN, Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie

Experts : M. Eric CRUBEZY, Université Paul Sabatier Toulouse
M. Norbert TALMON, CHU Toulouse

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Gérard BREART

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Christian DELPORTE, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
M. Bernard MIGNOTTE (représentant de l'École Doctorale n°423)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

Il s'agit d'une demande de création à l'UFR des Sciences de la Santé, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.

Équipe de direction :

Demande de création déposée par M. Philippe CHARLIER, MCU

Nomenclature AERES :

SVE1_LS7, SHS2_3

Effectifs de l'unité (à partir de la création)

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013 EA non créée	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés		3
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels (personnels associés au projet)		3
TOTAL N1 à N6		6

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	1	
Thèses soutenues	1	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	1	2

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Il s'agit d'une demande de reconnaissance comme Équipe d'Accueil d'une équipe qui selon la grille fournie est globalement considérée comme bonne (à considérer dans les 60 % meilleurs). Elle est constituée de 3 enseignants-chercheurs titulaires dont deux sont titulaires de l'HDR (mais à noter que 2 sur les 3 auront atteint la limite d'âge à la fin du contrat quinquennal ce qui fragilise le projet). Le label demandé est celui d'Équipe d'Accueil : cette équipe comprend actuellement deux étudiants, 1 en codirection de thèse (Université de Montpellier), 1 actuellement en M2, qui seront inscrits comme doctorants dans l'équipe pendant l'année 2014-2015. Ces étudiants sont en attente de financement. La qualité de la production scientifique est tout à fait honorable dans le cadre d'une équipe d'accueil même s'il y a un mélange de publications très différentes dont des articles de vulgarisation. Cependant les publications dans le domaine concerné par la demande de reconnaissance sont celles du porteur de projet et il n'y pas encore de publication de l'équipe constituée.

Points forts et possibilités liées au contexte

Parmi les points forts le comité d'experts souligne l'enthousiasme de l'équipe en devenir autour du porteur de projet, ainsi que le soutien des tutelles aussi bien de l'UFR que de l'université. Par ailleurs, la capacité du porteur de projet à établir des collaborations dans des domaines très divers, ainsi que l'obtention de contrats dans le cadre de ces collaborations devrait assurer l'autonomie financière de cette équipe. Ainsi une aide de 50 000 euros a été obtenue pour le projet SPAHM par le LabEx PATRIMA associant les archives nationales et le porteur du projet. Un autre point fort est l'association avec trois collaborateurs extérieurs, 1 toxicologue hospitalier (Lariboisière-Fernand Widal), 1 spécialiste de micronalyse par Microscopie Electronique à Balayage (MEB) (Orsay Paris Sud) et 1 médecin légiste (CHU de Nimes) que l'on peut considérer comme faisant pleinement partie de l'équipe constitutive (mais cependant plus impliqué dans le volet éthique du projet). Un dernier point fort est la direction en parallèle par le porteur du projet de la plateforme des techniques de morphologie de l'UFR dont la disponibilité pour l'équipe est donc acquise.

Points faibles et risques liés au contexte

Parmi les points faibles, les deux principaux concernent d'une part la trop grande dispersion des thèmes au sein même des deux axes retenus (anthropologie médico-légale et diagnostic rétrospectif et anthropologie médicale de la mort), d'autre part la non-pérennité prévisible de 2 sur 3 des titulaires fondateurs pendant la durée du contrat quinquennal.

Recommandations

Au terme de cette visite, le comité d'experts reconnaît l'enthousiasme du porteur de projet, de l'équipe constituée autour de lui ainsi que des étudiants auditionnés. Cependant il souligne que, aussi bien dans sa rédaction que dans sa construction, ce projet d'EA paraît avoir été déposé prématurément. En effet, d'une part le projet scientifique mériterait d'être peaufiné ainsi que les collaborations avec les unités extérieures, d'autre part la stratégie de l'équipe devrait être affinée, 2 des 3 chercheurs enseignants-titulaires devant du fait de leur âge ne pas participer à la totalité du contrat quinquennal.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production scientifique est tout à fait honorable dans le cadre d'une demande d'équipe d'accueil. On relève de nombreuses publications indexées dans PubMed pendant la période 2008-début 2014. Cependant cette liste de publication est hétérogène dans des axes très différents et il aurait été souhaitable dans le document de mieux faire apparaître celles ayant trait directement au projet. Ainsi on relève pour le porteur de projet, M. Philippe CHARLIER, 28 publications à IF indexées dans Pub Med ayant trait à l'anthropologie, mais aucune autre concernant ce thème signée des autres membres et aucune commune au niveau de l'équipe.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement académique de l'équipe est celui du porteur de projet. Il peut être considéré comme moyen-passable. En effet on ne peut cacher que le porteur de projet est le point de convergence de nombreuses polémiques internationales par les résultats de ses publications !

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'équipe par son porteur de projet a établi de très nombreuses collaborations avec des structures universitaires, extra universitaires (par exemple l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives ou INRAP) ou du domaine culturel (par exemple ARTE). Cette interaction est donc bonne, mais le dossier ne permet pas de se rendre compte de la profondeur et de l'engagement de ces collaborations.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation et la vie de l'unité sont apparues très bonnes au comité d'experts. Les collaborateurs et les étudiants rencontrés sont réellement enthousiastes et ont souligné la grande disponibilité du potentiel directeur de l'équipe.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Pour cette rubrique l'appréciation est « moyen-passable ». En effet, l'équipe est responsable d'un Diplôme d'université (DU d'Ostéo-Archéologie et d'Anthropologie Médico-Légale), mais le projet de transformation en Master nécessiterait l'inclusion d'un plus grand nombre d'enseignants que celui envisagé. De plus, l'équipe ne comprend que deux titulaires de l'HDR et en dehors des thèses des fondateurs eux-mêmes, il n'y a pas eu pour l'instant de direction de thèse d'université ayant abouti à une soutenance. Cette équipe en 2014-2015 comprendra deux doctorants mais chacun en attente de financement (1 en codirection de thèse (Université de Montpellier), 1 actuellement en M2).

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Sur ce point encore le comité d'experts émet des réserves. En effet, il s'agit d'un projet beaucoup trop vaste et trop diversifié pour une petite équipe comme celle associée au projet. Cette équipe devrait impérativement recentrer son projet sur un ou deux thèmes précis qui serviront de fil conducteur sur les cinq années à venir.

4 ● Déroulement de la visite

Date de la visite : jeudi 20 février

Début : 09H30

Fin : 17h00

Lieu de la visite : UFR des sciences de la Santé

Institution : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Adresse : 2 Avenue de la source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux

Locaux spécifiques visités :

Laboratoire

Déroulement ou programme de visite :

09h30-09h45	Accueil du comité d'experts
09h45-10h00	Huis clos (membres du comité d'experts, délégué scientifique AERES (DS))
10h00-10h15	Devant l'unité, présentation du comité d'experts et de l'AERES par le DS
10h15-11h45	Présentation de l'équipe, bilan et projet (incluant environ la moitié du temps pour les questions)
11h45-12h15	Rencontre avec le représentant de la tutelle (M. DELPORTE et son invité, M. LOFASO) Auditoire : membres du comité d'experts, DS
12h15-12h30	Rencontre avec le représentant de l'École Doctorale (M. MIGNOTTE) Auditoire : membres du comité d'experts, DS, sans la tutelle, ni la direction
12h30-13h30	Déjeuner
13h30-14h30	Session rencontre avec le personnel (par groupe de rencontre)
13h30-14h00	Rencontre avec les étudiants Auditoire : membres du comité d'experts, DS, sans la tutelle, ni la direction
14h00-14h30	Rencontre avec les membres permanents et les membres associés Auditoire : membres du comité d'experts, DS, sans la tutelle, ni la direction
14h30-15h00	Rencontre avec la direction de l'unité (M. CHARLIER) Auditoire : membres du comité d'experts, DS
15h00-17h00	Réunion du comité d'experts à huis clos

Points particuliers à mentionner

La visite a eu le déroulement prévu dans d'excellentes conditions d'accueil et d'organisation.



5 • Observations générales des tutelles



Versailles, le vendredi 2 mai 2014

Le président de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines

à

Dossier suivi par :
Christian Delporte,
Vice-Président du conseil scientifique chargé de la
recherche et du développement scientifique
Réf : JLV/CD/MC/DREDDVal 14-169

Monsieur Didier Houssin
Président
Agence dévaluation de la Recherche et de
l'enseignement supérieur
20 rue Vivienne - 75002 PARIS

Réf. : [S2PUR150008354 - Antropologie médicale et médico-légale - AnthroLAB - 0781944P](#)

Objet : Evaluation des unités de recherche : Volet Observations de portée générale

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport d'évaluation de l'AERES concernant la demande de création d'une équipe d'accueil intitulée « AnthroLAB », portée par Philippe Charlier, et nous remercions les experts pour la qualité de leur travail.

Nous tenons compte des recommandations de l'AERES et étudierons les conditions la mise œuvre de ce projet, dans la stratégie scientifique de l'UVSQ et de la structuration de sa recherche pour la période quinquennale 2015-2019 dans le contexte de l'Université Paris Saclay »

Nous vous adressons ci-joint les observations et commentaires du porteur de ce projet formulés au regard de ce rapport d'évaluation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes cordiales salutations.

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Jean-Luc Vayssière
Professeur des universités



Montigny, le 29 avril 2014

Dr Philippe Charlier
UFR des Sciences de la Santé
(UVSQ)
2 avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-Le-Bretonneux

A l'attention de MM. les experts de l'AERES
Président M. J.F. BERNAUDIN
Experts M. E. CRUBEZY & M. N. TELMON
Délégué scientifique représentant l'AERES : M. G. BREART

Messieurs,

Je voudrais d'abord, en mon nom propre et celui du personnel auditionné le 20 février 2014, vous remercier d'avoir bien voulu évaluer ce projet de création *ex-nihilo* d'équipe d'accueil, et de nous avoir fait bénéficier de vos nombreux conseils et commentaires à ce sujet.

Dans l'hypothèse où, suite à votre rapport d'évaluation, l'UVSQ souhaiterait porter à son terme ce projet de création d'EA, nous tiendrions alors pleinement compte desdites remarques exprimées par vous dans celui-ci, à savoir :
le projet scientifique sera resserré de façon significative afin d'être réaliste compte tenu de la taille réduite de l'EA. Ainsi sera-t-il possible de pallier à « la trop grande dispersion des thèmes au sein même des deux axes retenus ».
le nombre de membres titulaires fondateurs sera doublé avec l'intégration de J. POUPON, F. MATHY et I. HUYNH à l'équipe. Le premier s'inscrira en HDR dès la rentrée 2014. Ainsi sera-t-il possible de pallier à la « non-pérennité prévisible de 2 sur 3 des titulaires fondateurs pendant la durée du contrat quinquennal ».

Je ne manquerai pas de revenir vers les experts, s'ils n'émettent pas de souhait contraire, pour poursuivre la discussion autour de ce projet de création d'EA, et pour continuer à profiter de leurs conseils et orientations.

Avec tout mon respect et ma gratitude

Dr Philippe Charlier